

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MAI 2014 A 19H00

Présents tous les membres sauf : MONGE Armand (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre ROCCHI), GROSJEAN Florence (procuration donnée à Madame Muriel PIZZA), SOLSONA Marie-José ((procuration donnée à Madame Fabienne DUVILLARD)

Secrétaire de séance : Madame PIZZA Muriel

Avant de démarrer l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le procès-verbal du précédent conseil municipal du 29/04/2014.

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 29/04/2014.

1) VOTE REMPLACEMENT DU 4ème ADJOINT

Suite au rajout d'un 4ème adjoint lors de la séance du 11/04/2014, et compte tenu de la parité non respectée lors de cette élection, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de remplacer Madame Muriel PIZZA par un homme afin que la liste d'adjoints respecte la parité conformément à la nouvelle loi électorale.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Jean-Pierre ROCCHI soit le 4ème adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote à main levée.

Après le vote, le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que Monsieur Jean-Pierre ROCCHI est élu 4ème adjoint de la liste d'adjoints déjà en place.

2) REMPLACEMENT DE PERSONNEL

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcement de l'équipe municipale, sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent pour une durée de dix-huit mois à compter du 01 juin 2014 quand le besoin s'en fait sentir.

Pour 2014, le service technique va connaître un surcroît de travail en période estivale (fleurissement du village, manifestations culturelles, numérotation des rues...) il est donc convenu le recrutement d'un agent technique temporaire pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} juin.

3) MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil du rôle et de la fonction des commissions communales et demande à celui-ci de valider les modifications apportées sur la composition de ses membres conformément à la loi électorale.

Il indique que les commissions sont strictement réservées aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote à main levée

Après le vote, le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la liste des commissions modifiée et la composition de ces commissions comme suit :

DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Marie-Claire CARTAGENA
Membres : Fabienne DUVILLARD
Florence GROSJEAN

URBANISME

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Marie-Claire CARTAGENA
Membres : Armand MONGE
Fabienne DUVILLARD
Ludovic BONNET
Michel VANHAUWAERT
Jean-Pierre ROCCHI
Muriel PIZZA

AGRICULTURE

ENVIRONNEMENT

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Jean-Pierre ROCCHI
Membres : Florence GROSJEAN
Ludovic BONNET
Mercédès GAMBUS
André CHARRAS

PERSONNES AGEES

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Michel VANHAUWAERT
Membres : Patrick DAUMIN
Marie-José SOLSONA
Fabienne DUVILLARD
Martine PIEL

SANTE-

MAISON MEDICALE

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Patrick DAUMIN
Membres : Jean-Pierre ROCCHI
Ludovic BONNET
Fabienne DUVILLARD

DEVELOPPEMENT

ECONOMIE

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Muriel PIZZA
Membres : Ludovic BONNET
Armand MONGE
Florence GROSJEAN

TOURISME-MARCHE

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Fabienne DUVILLARD
Membres : Marie-José SOLSONA
Ludovic BONNET
Muriel PIZZA
Martine PIEL
Patrick DAUMIN
Geneviève HENNET
Mercédès GAMBUS

ECOLE

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Florence GROSJEAN
Membres : Martine PIEL
Marie-José SOLSONA
Muriel PIZZA
Michel VANHAUWAERT
Geneviève HENNET

JEUNESSE-

PLATEAU SPORTIF:

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Martine PIEL
Membres: Marie-José SOLSONA
Muriel PIZZA
Michel VANHAUWAERT

RELATIONS AVEC

LES ASSOCIATIONS:

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Ludovic BONNET
Membres: Florence GROSJEAN
Martine PIEL
Marie-José SOLSONA
Michel VANHAUWAERT
Marie-Claire CARTAGENA

TRAVAUX-EAU

VOIRIE

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Armand MONGE
Membres : Jean-Pierre ROCCHI
Muriel PIZZA
Michel VANHAUWAERT
Patrick DAUMIN

CCAS

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Marie-José SOLSONA
Membres : Fabienne DUVILLARD
Michel VANHAUWAERT
Jean-Pierre ROCCHI
Marie-Claire CARTAGENA
Chantal VANHAUWAERT
Anne-Marie RUELLE-GONNET
Bénédicte VEYRIER

COMMUNICATION

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Armand MONGE
Membres : Muriel PIZZA
Patrick DAUMIN
Michel VANHAUWAERT
Jean-Pierre ROCCHI

Monsieur le Maire indique que des commissions extra municipales avec des membres extérieurs seront créées pour compléter le travail des commissions communales mises en place.

4) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de mettre en place une commission d'appel d'offres qui permet de procéder à l'examen des candidatures et des offres d'un marché public, au choix de l'attributaire d'un marché. Elle peut être également consultée pour émettre un avis motivé.

Cette assistance doit être composée d'un président qui est de facto le maire et de 6 membres dont 3 titulaires et 3 suppléants issus du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de désigner les membres suivants pour composer cette commission :

Membres Titulaires	Membres suppléants
Armand MONGE	Florence GROSJEAN
Fabienne DUVILLARD	Muriel PIZZA
Jean-Pierre ROCCHI	Ludovic BONNET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la liste des membres de la commission d'appel d'offres proposée.

5) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu d'instituer une commission communale des impôts directs qui est composée du maire membre de droit ou de son adjoint et de 6 commissaires titulaires et suppléants.

Il indique que dans un premier temps, il faut désigner 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) pour pouvoir par la suite choisir 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) parmi cette liste.

Cette commission émet un avis sur les valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Elise BONNET	MARIE-JOSE SOLSONA
MARIE-CLAIRE CARTAGENA	PATRICK DAUMIN
ARMAND MONGE	FLORENCE GROSJEAN
FABIENNE DUVILLARD	LUDOVIC BONNET
JEAN-PIERRE ROCCHI	MARTINE PIEL
MURIEL PIZZA	MICHEL VANHAUWAERT
MERCEDES GAMBUS	GENEVIEVE HENNET
ANDRE CHARRAS	MICHEL HOMMAGE
MARC GRENON	GENEVIEVE ROSO
DIDIER BLANC	PIERRE JOLY
BENEDICTE VEYRIER	CLAUDE BRUN
JEAN-MICHEL GELY ALEA	DENIS JULIAN

Le conseil, à l'unanimité, valide cette liste.

6) EMPRUNTS

Suite au vote des budgets 2014, Monsieur le Maire a pris contact avec la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour contracter 1 prêt classique de 225 000€ sur 15 ans afin de terminer les travaux de la maison médicale et 2 prêts à court terme de 400 000€ et 75 000€ pour la nouvelle station d'épuration et la maison médicale en attendant de percevoir le remboursement de TVA relatif aux travaux de ces opérations.

Il présente au conseil les 3 propositions de la Caisse d'Épargne :

Prêt classique de 225 000€

Taux : 3,31 % (fixe)

Durée : 180 mois (15 ans)

Echéance : constante

Périodicité : mensuelle

Coût emprunt (intérêts) : 60 762€

Prêt à court terme de 400 000€

Taux : 2,81 % remboursement du capital in fine
Durée : 24 mois
Intérêts : par année civile
Possibilité de remboursement anticipé sans pénalité ni indemnité
Prêt à court terme de 75 000€

Taux : 2,81 % remboursement du capital in fine
Durée : 24 mois

Intérêts : par année civile

Possibilité de remboursement anticipé sans pénalité ni indemnité

Suite à son exposé, Monsieur le Maire demande au conseil s'il y a des questions et par la suite le vote de ces emprunts.

A l'unanimité, le conseil, approuve les propositions de la Caisse D'Épargne Loire Drôme Ardèche et autorise le Maire à signer les contrats et tous les documents s'y rapportant.

7) PARC

Suite à la réunion publique du 23 mai 2014 animée par Monsieur Hervé Rasclard, Président du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, la question d'intégrer le projet de PARC est à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique au conseil que lors de la séance du conseil municipal du 16 mars 2012, la commune avait rejeté la proposition d'adhésion au Parc naturel régional des Baronnies Provençales par 7 voix Pour et 7 voix Contre. Il indique au conseil qu'il serait judicieux d'adhérer au projet du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales pour de multiples raisons :

L'objectif du Parc est entre autre de valoriser le territoire par un label et par conséquent de promouvoir un essor économique dans plusieurs domaines (agriculture/tourisme/Environnement...). Cette labéllisation sera une étape capitale pour l'avenir de notre territoire. En effet elle dotera nos communes de moyens financiers concrets et pérennes, ce qui est primordial dans la période actuelle où l'argent public est rare. Le syndicat mixte est déjà opérationnel et permet de mener de nombreuses actions en faveur des collectivités, des entreprises, des associations et pour des services de qualité pour nos habitants.

Il rajoute en outre que cela créerait une continuité du périmètre du Parc, Vaison la Romaine étant ville porte du PNR.

Il précise qu'une réponse au ministère est à donner au plus tard le 30 juin 2014 d'où le caractère d'urgence de délibérer sur l'adhésion ou non au PARC.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, une discussion a lieu et plusieurs questions sont posées :

Madame Gambus indique que cela serait bien d'avoir une opinion autre que le porteur du projet car certains points n'ont pas été abordés pendant la réunion publique notamment sur l'urbanisme, et les PLU.

Madame Cartagena répond que ces points ont été abordés, qu'il a bien été précisé que le futur Parc pourra aider à l'élaboration des documents d'urbanisme mais dans aucun cas ne se substituera aux collectivités pour les décisions à prendre. La commune reste maître en matière d'urbanisme. Elle précise, en outre, que la Charte du PNR est disponible en mairie depuis de nombreux mois pour consultation du public et des élus.

Madame Gambus indique que 60 % des frais de fonctionnement du PARC concernent le personnel de la structure.

Madame Cartagena mettra à disposition des élus qui le souhaitent le compte administratif 2013 du syndicat mixte.

Suite à la discussion, il en ressort pour certains que l'entrée dans le PARC n'est pas forcément défavorable pour la commune mais que cela est peu précipité et que le délai est un peu court pour avoir des éléments contradictoires.

Monsieur le Maire indique que la volonté d'adhérer au PARC ne sera pas forcément validée par le ministère, car Mollans est située à la périphérie du périmètre du parc.

Il indique que l'adhésion au PARC est pour 12 ans reconductible ou non. Par contre si nous n'adhérons pas maintenant, il faudra attendre 12 ans pour pouvoir intégrer.

Monsieur Daumin indique que pour la prise de décision, il faut mettre en balance tous les aspects du PARC pour se rendre compte du projet global qui pour lui sont plus favorables que défavorables.

A l'issue de la discussion, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui doit être prise et demande au conseil de voter à bulletin secret.

Après passage dans l'isoloir, il ressort les résultats suivants :

Nombre enveloppes : 15

Pour : 11

Contre : 1

Blancs : 3

Par 11 voix Pour, 1 voix Contre, 3 voix Blancs, le conseil municipal, à la majorité absolue, décide d'approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales comprenant le rapport de charte et ses annexes, ainsi que le plan de Parc, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ; d'approuver le projet de statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales dont un exemplaire est annexé à la présente délibération;

d'adhérer au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

8) DEMANDE DE SUBVENTION ABORDS MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la construction de la maison médicale, il y a lieu de réaliser l'aménagement extérieur de cet établissement.

Il indique que le montant des travaux se monte à 18 265€ HT et que celui-ci pourrait être en partie financé par le Département de la Drôme.

Il demande au conseil l'autorisation de demander la subvention la plus élevée possible au Département de la Drôme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander au Département de la Drôme la subvention la plus élevée possible pour cette opération.

9) ACCORDS DE PRINCIPE COMMISSIONS COPAVO

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de représenter la commune aux commissions intercommunales de la COPAVO et aux organismes extérieurs auxquels la COPAVO adhère.

Il rappelle qu'un accord de principe a été donné par les conseillers municipaux de la commune concernant cette représentation avant la séance de ce conseil étant donné que la COPAVO rassemblait son conseil communautaire avant celui de Mollans.

Monsieur le Maire demande au conseil de donner son accord officiel pour cette représentation afin de pouvoir confirmer à la COPAVO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme son accord pour la représentation de la commune aux commissions intercommunales et aux organismes extérieurs.

10) DIAGNOSTIC OFFRE SPORT NATURE MOLLANS

Madame Marie-Claire Cartagena informe le conseil que la commune a un potentiel très important en matière de sports nature à exploiter et à développer (randonnées pédestres, sites d'escalade, circuits vélo, etc...) et que suite à sa rencontre avec le service des sports du Conseil Général de la Drôme, il y aurait lieu de monter un projet de développement et de gestion durable. Elle précise que dans un premier temps il faudrait lancer un diagnostic sur l'offre sport nature et solliciter une assistance technique par le Conseil Général de la Drôme qui pourrait intégrer le projet de la commune dans le prochain plan de la randonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite lancer le diagnostic sur l'offre sport nature et sollicite une assistance technique par le Conseil Général de la Drôme pour mener à bien cette opération.

11) RENFORCEMENT ELECTRIQUE SDED

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a le projet de développer et renforcer le réseau électrique sur le poste situé au quartier Les Aires.

Il précise que cette opération est financée entièrement par le SDED pour un montant de 136 455,56€.

Il demande au conseil de délibérer sur ce projet du SDED.

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce projet du SDED avec le plan de financement du SDED et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

12) AIDE AU SKI CLUB DE BUIS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Baronnienne Ski Club pour une demande d'aide financière.

Il précise que cette association profite aussi à des enfants de la commune et propose de leur allouer la somme de 150€.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 150€ à cette association.

Madame Gambus intervient au nom de l'association « GYM FEMININE » pour une demande d'aide exceptionnelle.

Monsieur le Maire répond que cette demande sera prise en considération et mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Logement communal au dessus de la mairie

Suite aux problèmes d'humidité et d'isolation du logement situé au dessus de la mairie, il est envisagé dans un premier temps de mettre en place une ventilation mécanique pour sécher l'appartement.

Si cela ne suffit pas, des travaux plus conséquents seront à envisager et cela nécessitera le relogement des locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Terrain communal

Monsieur le Maire indique que suite à la demande de Mme Delhomme pour l'acquisition d'un terrain communal jouxtant sa propriété, il serait judicieux de faire nettoyer cette parcelle afin de pouvoir la mettre à disposition de la population par la réalisation d'un espace public.

Point Info Tourisme

Monsieur le Maire indique que la compétence tourisme est détenue par la COPAVO.

La COPAVO reverse une partie de la taxe de séjour pour le salaire de l'agent titulaire de la commune.

Madame Duvillard a rencontré la directrice de l'Office du Tourisme du Pays Ventoux Vaison à Mollans.

Celle-ci explique les retombées des taxes de séjour sur les communes. Elle précise qu'une formation sur l'utilisation d'internet concernant la gestion de cette taxe, aura lieu sur Mollans, en période creuse, pour les logeurs intéressés.

Rythmes scolaires

Suite aux nouveaux horaires de classe à la rentrée 2014, dont le mercredi matin en plus, Monsieur le Maire indique au conseil qu'il faut encore réfléchir sur une activité à organiser pour le créneau du mercredi matin de 9h à 9h30 dans le cadre du périscolaire. Il ajoute que les enseignants de CE/CM sont intéressés pour participer aux activités périscolaires.

Il y aura également une modification dans les tâches de Madame Bernadette Mengoni, ATSEM en maternelle, en effet, ses heures de nettoyage seront diminuées au profit du périscolaire. Le nettoyage de l'école sera alors complété par Madame Isabelle Gely, agent d'entretien communal à temps non complet.

Bacs poubelles rue des Granges et rue du Barry

Les bacs de ces points ont été déplacés pour des raisons d'hygiène et d'accès pour la collecte.

Ces containers sont situés sur la place de la Gare et rue Porte Major.

Monsieur le Maire indique que ce changement occasionne des désagréments notamment pour les personnes âgées qui habitent dans ces rues et qu'une solution est recherchée pour ces personnes.

Il est demandé si des bacs supplémentaires seront rajoutés pendant l'été en raison de la saison touristique et du surplus de population. Monsieur le Maire répond qu'il y aura un ramassage supplémentaire le samedi matin.

Dégât des eaux Bibliothèque

Madame Marie-Claire Cartagena indique au conseil qu'un expert a été missionné par l'assureur de la commune pour évaluer le problème d'humidité au niveau de la toiture de la bibliothèque qui a occasionné des infiltrations d'eau par capillarité.

En attente du rapport de l'expert.

Nettoyage Balayeuse

Monsieur le Maire indique que la balayeuse de la COPAVO interviendra principalement sur les axes principaux de la commune à raison de 4h toutes les 4 semaines en hiver et de 4h toutes les 3 semaines en période estivale suivant un planning préétabli.

Il précise que la commune a acheté un souffleur pour les agents communaux pour accompagner et parfaire le travail de la balayeuse.

Lors des manifestations estivales, celle-ci pourra intervenir sur la commune en plus du planning.

Motion pour la Poste

Monsieur le Maire informe le conseil que les maires du canton de Buis ont envoyé au Directeur de la Poste de Saint-Etienne une motion pour dénoncer les conditions de travail des agents de la poste de Buis qui se dégradent de plus en plus ;

Madame Cartagena précise que le Conseil Général lance également une motion pour la Poste de Buis.

Maison Médicale

Monsieur Patrick Daumin fait état de l'avancée des travaux de la maison médicale lesquels selon lui ne se déroulent pas très rapidement en raison d'une coordination des corps de métiers difficile.

La livraison de l'établissement est prévue normalement fin juillet 2014.

Un problème persiste cependant pour le remplissage par les professionnels de santé, un médecin ne vient plus et il est très difficile d'avoir un kiné.

Monsieur Daumin précise qu'il a lancé une demande sur des sites spécialisés et auprès d'écoles de kiné.

Séance levée à 21H15